

SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT DE POITIERS-BIARD
Hôtel du Département – CS 80319 - Place Aristide Briand - 86008 Poitiers Cedex

**PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT DE POITIERS BIARD**

Le Comité Syndical dûment convoqué le 31 octobre 2023 s'est réuni pour une réunion le 8 novembre 2023 à 8 h30, dans la salle René Monory à l'hôtel du Département de la Vienne, sous la présidence de Monsieur Alain PICHON, Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Poitiers-Biard.

Etaient présents :

GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE

Titulaires : Florence JARDIN, Emmanuel BAZILE, Gilles MORISSEAU

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

Titulaires : Alain PICHON, Pascale MOREAU, Sandrine BARRAUD, Jérôme NEVEUX, François BOCK, Gilbert BEAUJANEAU, Claude EIDELSTEIN, Isabelle BARREAU, Anthony BROTTIER

Suppléant : Guillaume DE RUSSE

Etaient Excusés :

GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE

Titulaires : Léonore MONCOND'HUY ayant donné son pouvoir à Florence JARDIN, Michel FRANCOIS ayant donné son pouvoir à Emmanuel BAZILE, Bastien BERNELA ayant donné son pouvoir à Gilles MORISSEAU

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

Titulaire : Bruno BELIN ayant donné son pouvoir à Alain PICHON

Participaient également à la réunion en qualité de :

Personnels des administrations

GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE

Emmanuel DIAZ-ANNILO

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

Thierry POIREAU, Gwenaëlle DUBÉE, Paul-Antoine TIXIER, Béatrice MOUSSION, Emilie BIGOT

Experts

IENAIR

Jérôme COURTOIS

DGFIP

Christophe PELTIER

Le Président, après avoir vérifié que le quorum était atteint et communiqué sur les pouvoirs, propose d'ouvrir la réunion de ce comité syndical selon l'ordre du jour ci-dessous :

1. **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 12 MAI 2023,**
2. **CONSULTATION 2023_02_OSP_PISLYS – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DE SERVICES AERIENS REGULIERS ENTRE POITIERS (BIARD) ET LYON (SAINT-EXUPERY) : FIN DE LA PROCEDURE**
3. **PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE,**
4. **MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE M57 A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2024,**
5. **ADOPTION D'UN REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER,**
6. **MISE A JOUR DES DUREES D'AMORTISSEMENT DES INVESTISSEMENTS**
7. **AUTORISATION AU SERVICE DE GESTION COMPTABLE A PROCEDER A LA COMPTABILISATION DES OPERATIONS NON BUDGETAIRES,**

RAPPORT N° 1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 12 MAI 2023

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du comité syndical du 12 Mai 2023 joint en annexe 1.

RAPPORT N° 2 – CONSULTATION 2023_02_OSP_PISLYS – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DE SERVICES AERIENS REGULIERS ENTRE POITIERS (BIARD) ET LYON (SAINT-EXUPERY) : FIN DE LA PROCEDURE

Alain PICHON demande à Jérôme COURTOIS du Cabinet IENAIR de présenter ce rapport.

Jérôme COURTOIS rappelle le contexte concernant la ligne Poitiers Lyon avec en particulier la résiliation anticipée par la compagnie Chalais et la procédure d'urgence mise en œuvre. Il rappelle les critères adoptés pour cette ligne en Obligation de service public.

L'analyse des offres reçues démontre une très grande prudence de la part des compagnies considérant que la période de la procédure d'urgence n'a pas permis de poser les jalons pour la nouvelle OSP avec la nécessité de reconstruire cette ligne vis-à-vis des usagers.

Jérôme COURTOIS expose les motifs qui ont conduit à cette proposition de ne pas donner suite à la procédure.

Après cet exposé et avant le vote, Florence JARDIN remercie le Président pour cette analyse et salue la conclusion qui est partagée par les élus de Grand Poitiers. Il n'est pas raisonnable d'apporter autant d'argent public sur cette ligne. Grand Poitiers avait clairement annoncé qu'il ne serait pas en mesure d'apporter plus.

Alain PICHON indique qu'il va s'employer à trouver d'autres solutions alternatives. Il a sollicité un rendez-vous avec le Ministre des Transports pour évoquer le nombre de vols nécessaires au financement de l'Etat car l'exigence de 11 vols par semaine n'est plus tenable compte tenu des nouveaux comportements de la clientèle qui utilise le train ou la visio .

Il faut donc envisager d'autres options avec par exemple :

- Mise à disposition d'avions taxis
- Travailler sur le hub de Lyon ou d'autres destinations même si Lyon est sans doute le plus pertinent.

Il est possible d'apporter un service tout en restant à des coûts d'exploitation acceptables.

Florence JARDIN précise que Grand Poitiers est tout à fait partant pour apporter sa contribution à la recherche de nouvelles solutions notamment décarbonées. Il est possible de s'appuyer sur l'étude réalisée par Grand Poitiers en 2021. Il faut essayer de voir d'autres destinations et sortir du cadre très rigide de l'OSP. La piste ferroviaire peut également être abordée pour travailler sur de nouveaux trajets plus courts vers Lyon.

Alain PICHON estime cependant qu'il est souvent difficile de travailler avec la SNCF.

Il rappelle par ailleurs que la fermeture de la liaison aura des répercussions pour l'exploitant qui pourrait demander des compensations.

Anthony BROTTIER valide cette proposition qui est juste et raisonnable. Il souhaite toutefois que l'on relativise les chiffres de la procédure d'urgence qui a été lancée dans un contexte difficile avec un déficit de notoriété et de communication.

Il s'inquiète sur le temps de recherche d'une alternative pour une nouvelle compagnie.

Il souhaite que soit clarifiée la question ou non du cadre de l'OSP pour les solutions alternatives.

Il regrette par ailleurs le désengagement de la Région et de l'Etat

Il souhaite par ailleurs connaître la position de Grand Poitiers sur ses contributions financières au SMAPB si les liaisons économiques disparaissent dans la mesure où la collectivité ne participe pas aux liaisons commerciales.

Pascale MOREAU rappelle qu'il est vivement souhaitable de conserver le caractère d'une Obligation de Service Public car le cadre de l'OSP reconnaît le désenclavement d'un territoire. Il s'agit par ailleurs d'une procédure qui permet le financement d'une liaison aérienne dans un cadre légal avec ou sans un financement de l'Etat. Il faut renoncer à 11 rotations même si on perd le financement de l'Etat.

Le modèle des OSP avec 11 rotations par semaine n'est plus tenable et est remis en cause sur d'autres plateformes (ex le Puy en Velay avec un arrêt de l'exploitation après 6 mois d'activités)

Gilles MORISSEAU pour répondre à la question d'Anthony BROTTIER sur la participation de Grand Poitiers précise que la collectivité ne se désintéressera pas de la plateforme et souhaite travailler sur d'autres propositions. Il est nécessaire de préparer un avenir à la plateforme.

Après ces échanges, Alain PICHON soumet au vote cette délibération :

Nombre de délégués

En exercice : 17

Quorum : 9

Votants : 17

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 17

ont voté pour : 17

ont voté contre : 0

RAPPORT N° 3 – PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE

Rapport retiré de l'ordre du jour. Il sera inscrit lors de la prochaine réunion du Comité Syndical

RAPPORT N°4 - MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE M57 A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2024,

Le comité syndical approuve à l'unanimité la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024.

RAPPORT N°5 - ADOPTION D'UN REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

Le comité syndical adopte à l'unanimité le règlement budgétaire et financier (RBF) présenté en annexe du rapport et applicable au 1^{er} janvier 2024.

RAPPORT N°6 - MISE A JOUR DES DUREES D'AMORTISSEMENT DES INVESTISSEMENTS

Le comité syndical approuve à l'unanimité la mise à jour de la délibération n ° 14-08 du 10 mars 2014 en précisant les durées applicables sur les durées d'amortissements du SMAPB, conformément à l'annexe jointe au rapport.

RAPPORT N°7 - AUTORISATION AU SERVICE DE GESTION COMPTABLE A PROCEDER A LA COMPTABILISATION DES OPERATIONS NON BUDGETAIRES

Le comité syndical autorise à l'unanimité le comptable du Service de Gestion Comptable de procéder à la comptabilisation des opérations non-budgétaires.

Alain PICHON, après avoir demandé s'il y avait des questions diverses après cet ordre du jour lève la séance à 9 h 15.